



UNE RENTREE PAS COMME LES AUTRES

Ce premier numéro du Bulletin de Liaison des Elus fait le point des succès remportés tout au long de l'été.

L'UNEF reçue pour la première fois depuis des années par les Ministres de l'Education Nationale, de la Santé, de la Formation Professionnelle, au Ministère de la Recherche, de la Justice, de l'Equipement, c'est déjà un évènement !

La loi Sauvage et le quorum abrogés ! Des centaines de formations rétablies ou créées, cela prouve que les choses changent.

Certes tout n'est pas réglé, par exemple sur l'aide sociale aux étudiants des insuffisances graves subsistent. Mais tout montre que nous pouvons avancer vite.

Cela dépend d'abord de toi, élu, responsable, adhérent de l'UNEF, en accueillant les nouveaux étudiants sur les chaînes d'inscription, au moment des inscriptions pédagogiques, à la rentrée des facs. Tu permettras ainsi qu'une solidarité effective s'instaure entre les étudiants.

Une intervention effective de tous est la seule garantie pour faire du neuf à l'Université.

Renforcer le syndicat, ses groupes d'étude est donc aujourd'hui plus que jamais une nécessité.

Se donner les moyens d'assurer le débat et l'action de tous les étudiants pour changer vraiment l'Université, c'est cela l'enjeu de notre campagne d'adhésion, de notre présence sur les chaînes d'inscription et dans les UER dès la rentrée.

Le renforcement de l'UNEF est donc l'une des conditions essentielles de succès.

A nous de jouer !

Didier SEBAN
Président de l'UNEF

SEPTEMBRE 80 : Pour les universitaires, notamment pour les étudiants, l'année s'annonce mal, très mal. C'est par dizaines de milliers qu'en délégations, pétitions, manifestations, nous nous battons contre la loi Sauvage, contre la sélection sociale, contre les refus d'habilitations de SAUNIER, contre les budgets de misère des Universités.

SEPTEMBRE 81 : Un an plus tard, pour ce qui est de l'année, elle s'annonce plutôt bonne. Sur deux aspects essentiels de nos luttes de l'an dernier, le nouveau gouvernement a apporté des réponses positives. La loi Sauvage et le quorum, c'est en deux articles qu'un projet de loi y met enfin un terme. Par l'habilitation de plus de 800 formations, c'est désormais la casse de nos enseignements qui est stoppée, une nouvelle Université qui voit le jour. Aussi cet article revient-il largement sur ces deux acquis afin d'en mesurer toute l'importance.

Secteur par secteur, des négociations s'engagent avec les Ministères concernés, de nombreux dossiers, à l'Université comme dans le pays, sont enfin ouverts.

Aujourd'hui, c'est donc un nouveau climat qui préside dans nos Universités, des possibilités comme nous n'en avons jamais eu d'avancer nos revendications et de les imposer comme devant être satisfaites. A l'évidence, de nombreux points noirs subsistent : les loyers des chambres en cité-U par exemple ont trop largement augmenté face au montant des bourses ; autre problème, le collectif budgétaire n'a pas apporté de réels moyens nouveaux à l'Université. Sans oublier que le bilan des dernières années pèse lourd, sans sous-estimer l'importance des premiers acquis, battons-nous maintenant pour changer vraiment à l'Université.

Loi Sauvage :

La loi Sauvage nous a privés du droit à la parole dans les Universités, le quorum a restreint pendant des années la présence de nos élus dans les Conseils.

Le Mercredi 26, le Conseil des Ministres décidait de lancer un débat à l'Assemblée Nationale sur la participation à l'Université visant notamment à abroger loi Sauvage et quorum.

C'est placer la question de la démocratie au coeur de tout changement à l'Université et nous nous en félicitons grandement nous qui réclamions nos droits comme une condition pour étudier.

De plus l'année 1980-81 est à considérer comme une année blanche.

C'est ainsi le retour à la loi d'orientation de 1968 que nous vivons cette année avec un appel à la participation de milliers d'étudiants à ce qui fait leur vie à l'Université.

C'est donc les moyens de cette participation que nous devons réclamer maintenant : mais également un grand débat que nous devons lancer chez les étudiants, sur leur vie, leurs aspirations et l'apport de chacun au renouveau de l'Université.

VOIR PAGE 5 LE PROJET DE LOI

MIS EN DISCUSSION A L'ASSEMBLEE
NATIONALE DES LA RENTREE.



DE L'ETE !

Habilitations :

Cet été, sur la carte des habilitations universitaires, le soleil s'est remis à briller !

D'abord une première liste d'habilitations publiée début juillet : des premiers pas qui se révèlent un peu décevants. Le monde universitaire attend de plus larges avancées pour combler les retards imposés dans tous les domaines de l'Université depuis plusieurs années.

Toutefois, la porte reste ouverte, et entre présidents d'Université et Ministère s'engagent de nouvelles négociations. L'UNEF est reçue le 30 Juillet par M.OURISSON, directeur des Enseignements Supérieurs.

Et le 6 Août, est ainsi publiée une deuxième liste d'habilitations. Nous pouvons nous féliciter alors de l'ampleur des mesures prises par le gouvernement. Les coupessombres de Mme SAUNIER-SEITE sont en grande partie compensées. De nombreux étudiants qui l'an dernier s'étaient battus pour leur licence ou leur 3^e cycle voient leur enseignement rétabli.

Ceux de la licence d'AES à Aix, de la maîtrise de Sciences Eco. à Saint-Etienne ou du DESS de psycho-patho à Toulouse peuvent aujourd'hui pousser le hurra de la victoire !

Et même si on peut regretter l'absence d'une réelle concertation, les interventions des organisations syndicales ont pour l'essentiel été prises en compte.

Toutefois, quelques points noirs subsistent, où les efforts d'équipes universitaires, les débouchés des étudiants sont mis en cause. L'UNEF souhaite qu'en cette rentrée, toute intervention auprès du Ministre soit facilitée en cas de problème et que soient prises des mesures concrètes de mise en place.

Car, aujourd'hui qu'il est bien révolu le temps où SAUNIER sévissait, c'est une politique audacieuse, menée dans la concertation avec les organisations syndicales, que nous attendons : ainsi, les étudiants se sentent-ils enfin chez eux dans les Universités !

Voilà le bilan que l'on peut faire aujourd'hui :

	Seconds cycles	Troisièmes cycles
Au 1er Juillet	570 formations . 500 renouvellements . 27 rétablissements . 43 créations	129 formations . 73 DEA et 22 DESS rétablis . 24 DEA et 10 DESS créés.
Au 1er Août	122 formations . 35 renouvellements . 41 rétablissements . 46 créations	57 formations . 20 DES et 11 DESS rétablis . 10 DES et 11 DESS créés
Au total	692 formations . 535 renouvellements . 68 rétablissements . 89 créations	181 formations . 93 DES et 33 DESS rétablis . 34 DEA et 21 DESS créés

Les rétablissements correspondent aux formations supprimées par SAUNIER-SEITE.

(Suite page 6)

L	Biochimie	Besançon
M	Sciences de la terre (mention Géol. Expér.)	Grenoble I
M	Physique (options énergie, Physique des solides)	Montpellier II
M	Physique (option Chimie)	Rennes I (a)
L	Mécanique	Rouen
M	de MAF	Tours
M	Econométrie	LyonII
M	es-Sciences éco. (mention Politique éco.)	Nancy II
M	Droit public	Nice
M	Droit privé	Nice
L	Technologies électron. et optiques	Besançon
L	Techniques audio-visuelles	Brest
L	Micro-informatique (Annecy ?)	Chambéry
L	Sciences de la vigne et du vin	Dijon
L	Exploitation des systèmes modernes de prod.	Lyon I
L	Thermique et gestion des énergies	Pau
MST	Habitabilité	Poitiers
MST	Emballage et condition.	Reims
L et M	Chimie physique des matér.	Rennes I (a)
MST	Sciences de l'environnement	Rouen
MST	Sciences de la mer	Toulon
L	Informatique industr.	Toulon
MST	Comptable et Financières	Bordeaux I
MST	Comptable et Financières	Lyon III
L et M	Aménagement	Paris IV
MSG	Mention droit des aff. int.	Paris IX
M	LEA mention aff. et commerc.	Paris XII
MST	Audiovisuel et télématique	Paris XIII
L	Scandinave	Caen
L et M	Bi-nationale et franco-ital.	Chambéry
L et M	Grec moderne	Lyon III
M	Chinois	Lyon III
L et M	Etudes linguist. africain.	Paris III
L et M	Etudes théâtrales	Paris III
L et M	Coréen	Paris VII
M	Tourisme	Lyon II

AU 1 JUILLET 1981

FORMATIONS DE SECOND CYCLE CREEES

AU 1 AOUT 1981

F	Biologie cellulaire	Bordeaux II
L et M	Sciences de la terre	Montpellier II
L	Italie	Le Havre
L et M	Sciences Physiques Appliquées	Angers
L	Informatique	Le Havre
L et M	Sciences Physiques Appliquées	Lille I
M	Chimie et Biologie Appliquée	Perpignan
MST	Comptable et Financière	Lyon II
L et M	LEA	Montpellier
MAGE		Orléans
L et M	Sciences Sociales Appliquées au travail	Rennes I
M	Sciences de l'éducation	Aix-Marseille I
L	Biogéographie	Avignon
L et M	Physique	Caen
M	Sciences	Caen
M	Géographie	Le Havre
L et M	Études de l'éducation	Lille
M	Sociologie	Paris VII
M	Égyptologie	Perpignan
L	Études de l'éducation	Le Havre
M	Sciences de l'éducation	Strasbourg I
M	Italie	Toulouse II
M	Physiologie	Aix-Marseille I
L	Agrochimie	Brest
L	Gestionnaire de l'eau en milieu agricole méditerranéen	Avignon
L	de phytoprotection	Avignon
MST	Carrières Internationales	Mulhouse
M	Droit public	Peu
M	Droit privé	Peu
M	Enseign. et Culture	France II
MST	Comptable et financière	Toulouse I
MAGE		Toulouse III
M	Biologie des populations et des communautés	Paris XI

L	Licence	
M	Maîtrise	
MST	Maîtrise des Sciences et Techniques	
MAGE	Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises	



portant abrogation de l'article 1er de la loi n° 75-753 du 4 juillet 1975 et de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification de l'article 14 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

 A N A L Y S E

ART. 1er Abrogation de l'article 1er de la loi n° 75-753 du 4 juillet 1975 et de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980 modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

Suppression du "quorum" pour le vote des étudiants.

ART. 2 Annulation des modifications apportées aux statuts des établissements publics à caractère scientifique et culturel et des unités d'enseignement et de recherche groupées par ces établissements, pour l'application de la loi du 21 juillet 1980 et conformément aux articles 4 (1er alinéa) et 5 de cette loi.

Rétablissement des dispositions statutaires en cause dans leur état antérieur aux dispositions législatives abrogées par la présente loi.

Annulation de toutes les dispositions statutaires relatives à l'application du quorum.

ART. 3 Dissolution à la date du 15 janvier 1982 des conseils d'établissement public à caractère scientifique et culturel et des conseils des unités d'enseignement et de recherche élus sur la base des dispositions de la loi du 21 juillet 1980 abrogés par l'article 1er ci-dessus ainsi que des conseils élus antérieurement à la promulgation de ladite loi.

Election des nouveaux conseils avant le 15 janvier 1982 conformément aux dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 12 novembre 1968 telles qu'elles sont rétablies à l'article 1er de la présente loi : ils entreront en fonction le 16 janvier 1982.

ART. 4 Remplacement par voie d'élection, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 12 novembre 1968 telles qu'elles sont rétablies par la présente loi, des présidents d'établissement public à caractère scientifique et culturel et directeurs d'unités d'enseignement et de recherche.

Fin de leur mandat à la date de l'élection des nouveaux présidents et directeurs, qui devra intervenir dans un délai de quinze jours suivant l'élection du conseil et au plus tard le 31 janvier 1982.

Rééligibilité immédiate, à titre exceptionnel, des présidents d'établissement public à caractère scientifique et culturel en fonction à la date de la promulgation de la présente loi et qui ont été élus après le 15 décembre 1980.

**DERNIERE
 MINUTE**

*** CAPES**

M. SAVARY a annoncé l'ouverture de nouvelles filières de préparation aux concours du CAPES et de l'Agrégation, du fait des emplois créés dans les lycées et collèges par le gouvernement. Ce sera le cas cette année pour les Sciences Physiques.

*** RECHERCHE**

Le Ministre de la Recherche M. CHEVENEMENT a annoncé une augmentation d'environ 30 % du budget de la recherche scientifique pour l'année 1982. Ce qui permettra 1700 créations de postes.

Ce colloque national baptisé "Journées nationales de la Recherche" prévu à la mi-décembre, se déroulera à Paris du 13 au 16 Janvier 1982.

Les assises régionales préparatoires aux colloques auront lieu en octobre et novembre, celles de Bourgogne les 6 et 7 Octobre, celles de Franche-Comté et de Rhône-Alpes à la fin d'Octobre.

*** L'UNIVERSITE DE CORTE** voit enfin le jour. Elle ouvrira ses portes dès septembre. Mais la lutte continue pour obtenir de véritables moyens pour son fonctionnement.

TROISIEME CYCLE

Le 29 Juin, s'est déroulée au Ministère de la Recherche une entrevue entre M. LEISGARD chef du cabinet adjoint du Ministre et une délégation de l'UNEF.

Trois volets à cette entrevue :

Les habilitations

Nous avons insisté sur la nécessité de développer le potentiel que représentent les 3èmes cycles universitaires, pour lier recherche et enseignement, pour former les chercheurs dont le pays a besoin pour mieux maîtriser son développement.

M. LEISGARD a insisté, quant à lui, sur l'intérêt que porte le gouvernement à un renforcement des Sciences Humaines au niveau des 3èmes cycles.

Le déroulement du 3ème cycle lui-même

Nous sommes intervenus sur la nécessité d'un financement des 3èmes cycles permettant à la fois de vaincre la sélection sociale et d'assurer une bonne formation des chercheurs.

A cet effet, nous avons proposé l'augmentation du nombre de bourses DGRST, l'augmentation de leur taux sur la base de 4000 F par mois, l'instauration d'autres sources de financement. Nous avons également proposé que l'ensemble des droits des salariés soient accordés aux 3èmes cycles effectuant un travail de recherche. En particulier, les 3èmes cycles doivent être représentés dans les structures élues des organismes publics de recherche, et avoir droit aux allocations pour perte d'emplois.

M. LEISGARD s'est prononcé pour l'augmentation de leur nombre et pour ce qui est de l'allocation pour perte d'emplois nous a déclaré que la position de l'ex-gouvernement lui paraissait juridiquement intenable (sic).

L'embauché et la politique d'emploi scientifique

Nous avons souhaité la suppression de la limite d'âge d'entrée à 27 ans ; l'accélération des créations de poste au CNRS ; la reconnaissance des diplômes de 3ème cycle dans les conventions collectives du secteur privé et de leur niveau de qualification dans le secteur public.

M. LEISGARD nous a déclaré qu'un contingent de 525 postes allait être créé dont 145 pour les chercheurs et le reste pour les I.T.A.

D'ici 1982, une politique de création de postes va être définie. Il est prévu de consacrer 2,5 % du PIB à la recherche en 1985 contre 1,6 % aujourd'hui.

Enfin la concertation va être suivie, une nouvelle rencontre UNEF-MINISTERE aura lieu en Septembre. Un colloque sur la recherche va se tenir à la mi-décembre et sera proposé dès l'automne par des groupes de travail régionaux.

Une affaire à suivre donc ...

Jean-Francois BONNAREL
Responsable Secteur
3ème Cycle.

(Suite de la page 3)

De plus, 5 maîtrises en Sciences de l'Education Physique et Sportive sont créées à titre expérimental.

Le principe des "sceaux multiples" est rétabli de façon à intensifier les collaborations entre les Universités et plus spécifiquement, à résoudre quelques problèmes locaux. Cela ouvre au niveau des 3è cycles de nouvelles possibilités pour les petites et moyennes Universités. Par ailleurs, le diplôme de Docteur Ingénieur ne sera plus réservé au seul domaine de la technologie afin de susciter un plus grand nombre de recherches appliquées, notamment dans les Sciences Sociales : aux Universités maintenant de proposer !

Enfin, M. Alain SAVARY nous annonce pour l'année prochaine une autre procédure d'examen des habilitations afin que "s'expriment à la fois l'autonomie des Universités et les réalités régionales".

C'est donc un débat nouveau que nous pouvons mener aujourd'hui dans nos UER, un débat où les propositions de chacun pour reconstruire l'Université seront les bienvenues.

Jussieu ...

« vécu et raconté »

Pour faire adhérer des centaines de nouveaux bacheliers dès Juillet, le Bureau de la Fédération Générale des Etudiants de Jussieu UNEF avait trois problèmes à résoudre : réunir les copains pour tenir les chaines, s'organiser de façon précise et tout au long de la tenue des chaines, affiner notre argumentation face aux nouveaux étudiants, préciser le langage que nous leur tenions.

Pour convaincre les copains de la nécessité de tenir les chaines, ce fut le relais autour du téléphone pour discuter avec des dizaines d'adhérents sur la situation de notre campus, après la victoire de la gauche et sur la nécessité de la solidarité pour changer, du développement du fait syndical à Jussieu. L'idée générale étant que plus on contacte de gens avant les chaines, plus on se retrouve de fous à les tenir. Résultat : on était 15 en permanence durant le mois de Juillet sur le parvis ensoleillé de Jussieu.

Organiser, c'est préparer le matériel nécessaire à la tenue des chaines. Avec la distribution de deux tracts, un pour chaque fac, un autre plus spécialement destiné aux étudiants étrangers, avec une grande banderole sur le thème de "la solidarité étudiante pour changer Jussieu" appelant les nouveaux étudiants à se syndiquer, c'était déjà un autre climat sur le parvis.

Enfin, on s'est largement servi du guide parisien de l'UNEF.

Organiser, c'était aussi fixer à tous un rendez-vous régulier une demie heure avant l'ouverture des bureaux de façon à se répartir le matériel et à être présent dès l'arrivée des premiers étudiants.

Pendant la tenue des chaines, deux choses nous ont paru importantes. D'une part, nous avons veillé à bien discuter ensemble après la fermeture des bureaux pour faire le point des discussions de la journée, du nombre d'adhésions, des sujets d'inquiétude ou de contentement des nouveaux étudiants, de ce qu'on doit leur expliquer pour les convaincre de se syndiquer.

Ces réunions du soir nous ont permis d'être bien au courant de l'argumentation. Ainsi chacun d'entre-nous a fait des adhésions.

D'autre part, dans l'unique but de bosser dans une bonne ambiance, les fêtes chez l'un, chez l'autre se sont succédées tout au long du mois !

Voilà, comme quoi, faire des centaines d'adhésions sur les chaines de juillet, c'est pas aussi compliqué que ça en à l'air !

Jean-Louis TISSOT

Président de la F.G.E.
JUSSIEU-UNEF.-

ETUDIANTS ETRANGERS

Dans le dernier numéro un compte-rendu de la rencontre de l'UNEF et du CNDEFF avec M. IMBERT, Président de la commission nationale donnait connaissance des dispositions positives prises provisoirement par le gouvernement afin de rendre aux Universités l'essentiel de leurs prérogatives d'inscription.

Par rapport à l'an dernier, c'est une baisse importante du nombre des étudiants étrangers en difficulté à laquelle s'est trouvée confrontée la permanence de l'UNEF et du CNDEFF.

Néanmoins deux points noirs subsistent en cette rentrée

- Certaines bavures de la part de la commission nationale qui a refusé d'elle-même des dossiers alors qu'elle s'était engagée à laisser les Universités seules juges.

- De plus grosses difficultés sont faites par de nombreuses Universités pour admettre les étudiants étrangers, contribuant à accroître les inégalités entre-elles, soumettant les étrangers à un arbitraire intolérable.

- Dans ce cadre, il est du devoir des élus et des responsables d'A.G.E. d'être vigilants et d'intervenir fermement auprès des présidents afin de faire obstacle à toute décision discriminatoire.

ARCHITECTURE

Afin d'entamer de premières discussions autour des études d'archi, deux réunions de concertation ont eu lieu à la direction de l'archi auxquelles l'UNEF était présente.

Le Ministère du logement et de l'urbanisme y était principalement représenté par M. BELMONT (directeur de l'archi) et M. SIMON (chef de cabinet du Ministre M. MERMAZ).

Cela fut pour nous l'occasion de présenter notre memorandum des mesures à prendre dans le cadre des études d'archi.

Nous y soulignons notamment la nécessité de travailler à la refonte globale de l'enseignement, avec la participation des enseignants et des étudiants ainsi que notre volonté de revalorisation des bourses pour faciliter l'entrée des enfants de travailleurs dans les UP dès la rentrée 81. Pour cette année, nous demandons la suppression du numéris clausus là où les épreuves ont lieu, les épreuves en septembre avec la levée du numéris clausus et cours de révision là où il y a boycott des épreuves. De même la levée du quota concernant les étudiants étrangers et des dérogations pour les étudiants n'ayant pas fini leur 1er cycle en 3 ans.

Au cours des deux réunions, les différents interlocuteurs sont tombés d'accord sur un certain nombre de points :

- le numéris clausus est levé dès cette année,
- chaque jury est tenu de présenter une liste complémentaire,
- des mesures dérogatoires seront prises par rapport à la limitation du 1er cycle en 3 ans pour les cas se présentant à la rentrée 81/82,
- l'année 81/82 verra la mise en place d'un statut provisoire afin de pallier à la suppression du numéris clausus,
- un projet de réforme des études sera établi au cours de l'année 81/82.

Des résultats positifs donc, mais aussi quelques inquiétudes concernant notamment la volonté du Ministère de mettre en place pour l'année à venir un système de 12 U.V. bloquées en remplacement du numéris clausus.

Par ailleurs, de grands pas restent à franchir en ce qui concerne la sélection sociale dans les UP ou le manque de démocratie.

Rendez-vous doit donc être pris au 28 Septembre, date à laquelle se réunit le C.S.E.A. et qui nous apportera sans doute des éléments supplémentaires.

SANTÉ

QUELQUES ELEMENTS D'INFORMATION PARUS AU J.O.

1 - Le nombre de postes au concours (81/82).

Le Ministère de la santé a décidé de maintenir le nombre de postes en P.C.1 pour l'an prochain et donc de ne pas appliquer la baisse de 10 % prévue par BARROT.

C'est là un acquis d'importance, puisqu'il manifeste une volonté de changer de politique en ce domaine. Mais pour que ce changement soit réel, il importe que l'année prochaine (82/83) une augmentation substantielle des postes permette enfin de satisfaire les besoins en matière d'encadrement sanitaire.

Cela doit notamment passer par une plus grande concertation avec les principales parties (usagers, médecins, mutualistes) et avec l'UNEF. Dans ce sens, une délégation de l'UNEF rencontrera à nouveau le Ministère très prochainement.

Le prochain BLE rendra compte dans le détail des négociations entreprises entre l'UNEF et le Ministère, à la rencontre entre Jack RALITE, Ministre de la santé et Didier SEBAN, Président de l'UNEF.

2 - La rémunération des externes. Le B.O. du 2 Août fixe la rémunération mensuelle à 712,9 F pour les D.C.3, 814 F. en D.4, 917,3 F en stage interne. Dans chaque CHR, vérifiez donc que l'augmentation a bien été effectuée en Juillet. Sinon obtenez les rappels correspondants (Juillet, éventuellement Août) en Septembre.